

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 SEPTEMBRE 2013

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 4 septembre 2013 à 11h50, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Denis Prescott, Jacques Martial, et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon
Guy Corriveau sont absents.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

307-09-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

308-09-2013

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-0025 MATRICULE 1536-52-9320, PROPRIÉTÉ SISE AU 236, RANG. MASTIGOUCHE, LOT 1 A-4 DU RANG B DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE ST-GABRIEL, ZONE F-1

La demande consiste à construire un garage avec un empiètement de 2 mètres dans la bande de protection riveraine de 10 mètres.

Après étude et discussion

Il est résolu que

Considérant la situation actuelle;

Considérant les faits rapportés par l'inspecteur municipal;

Considérant l'ambiguïté de l'emplacement de la bande riveraine;

Que le CCU recommande que la demande de dérogation mineure soit acceptée.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

309-09-2013

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-0026
MATRICULE 1340-13-9765, PROPRIÉTÉ SISE AU 5, RUE VÉNUS,
LOTS 19 B-21 ET 20 A-15C DU RANG A EST DU CADASTRE DE LA
PAROISSE DE ST-DIDACE, ZONE F-3

La demande consiste à autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant.

Après étude et discussion

Il est résolu que

Considérant l'emplacement du garage projeté;

Considérant la zone à risque moyen de mouvement de terrain;

Que le CCU recommande que la demande de dérogation mineure de soit acceptée.

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

310-09-2013

RÉSEAU ENVIRONNEMENT – FORMATION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le directeur des travaux publics à participer au colloque sur le drainage urbain et la gestion des eaux pluviales le 26 septembre 2013 à Longueuil pour un montant de 275.00 \$ plus les taxes.

Que les frais de déplacement soient remboursables sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

311-09-2013

FIRME EXP. – MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate la firme EXP. tel que détaillé dans sa soumission datée du 30 août 2013 pour la vérification et les analyses concernant les travaux de pavage sur différentes rues.

Que ces travaux soient payés par la subvention de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité.

312-09-2013

LIGUE DE BALLE LES MALLETS - DEMANDE

Demande de la ligue de balle LES MALLETS à l'effet d'utiliser la salle municipale gratuitement le samedi 21 septembre 2013 pour un souper et une soirée.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité acquiesce à la demande.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

313-09-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 11 h 55.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #310-09-2013

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière

.....

Francine Bergeron, mairesse

Hélène Plourde,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière